



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ADDENDA À LA SOUMISSION

Services Professionnels pour le Plan de Lotissement des plaines LeBreton

SS013

30 janvier 2023

ADDENDA No. 5

Cet addenda doit être lu conjointement avec les documents de l'appel d'offres/de la proposition et du contrat, dont il fait partie intégrante.

Question #11: Le site d'aménagement comprend des terrains de la CCN constitués de plusieurs cotes foncières. Le titre actuel des terrains de la CCN s'étend de la rue Scott, vers le nord, jusqu'à la rivière des Outaouais, y compris la promenade Sir John A. Macdonald. À l'heure actuelle, aucun des terrains ne possède de titre absolu. Si l'intention est de subdiviser les terrains d'aménagement par un plan de lotissement, comment les terrains d'aménagement seront-ils séparés du reste des terrains de la CCN et qui sera responsable de convertir le titre des terrains d'aménagement en titre absolu?

Réponse #11: Les terrains visés par le plan de lotissement correspondent à la zone du plan directeur conceptuel, comme l'indique la figure 1 de l'appendice A de la demande de soumission. Le promoteur retenu sera responsable de la préparation du plan de lotissement provisoire qui sera basé sur un plan de renvoi provisoire que la CCN prévoit fournir au printemps 2023. La CCN entreprendra séparément et sera responsable de tous les travaux associés à la conversion du titre en absolu (LT+), y compris le fractionnement des cotes foncières. L'acronyme le plus souvent utilisé pour décrire ceux-ci est l'acronyme anglais, PIN, qui signifie « Property Identification Number ».

Emilie Scheckman
Agente Principale de Contrats
Services d'approvisionnement
Direction des services généraux